



## Commission Discipline Territoriale

Extrait de décision du : 13 février 2025

- **Honneur région +16M Poule 3 en date du 30 novembre 2024**  
Joueur – club A  
Classification de la faute : A.5  
Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière.  
Coups.  
Sanction : 4 dates dont 2 sursis  
**Le joueur A a tiré les cheveux du joueur club B.**
  
- **Honneur région +16M Poule 3 en date du 30 novembre 2024**  
Joueur – club B  
Classification de la faute : A.5 et C.7  
Motif : Atteinte aux personnes et à l'éthique du sport sans circonstances particulière.  
Provocation envers le public, à participer au pugilat et brutalité.  
Sanction : 4 dates dont 2 avec sursis  
**Le joueur B a envoyé un bisou au public de ce fait un pugilat s'est déclenché.**

Fabrice KUNTZMANN  
Secrétaire de séance

Dominique GAUDRY  
Présidente de séance